

Mesures allaitement et alimentation de la mère et de l'enfant	Activités allaitement et alimentation de la mère et de l'enfant
Gouvernance	
Objectif 1 : Mettre en place un mécanisme de gestion et de représentation de la politique d'allaitement	
Renforcer l'intégration de la stratégie de la promotion, de la protection et du soutien de l'allaitement dans la stratégie GIMB	Renforcer la collaboration entre le comité national d'allaitement et le comité interministériel GIMB
Renforcer et élargir les thématiques de travail de la politique d'allaitement à l'alimentation de la mère et de l'enfant	Identifier des référents en matière de l'allaitement dans différents domaines Garder le contact avec les « focal persons ». Assurer des échanges entre le comité national allaitement et d'autres professionnels de santé en contact du jeune enfant et de ses parents, aux directions des hôpitaux, à la CNS, au ministère de la Famille, de l'Intégration et de la Grande Région et au ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
	Renforcer la prise de conscience de l'importance de la politique de l'allaitement et de l'alimentation de la mère et de l'enfant au niveau des infrastructures de soins
	Créer des groupes de travail spécifiques travaillant sur des problématiques bien précises définies par le comité et rechercher la synergie et la collaboration avec des groupes de travail déjà existants
Identifier des experts au niveau national dans le domaine de l'allaitement et de la santé de la mère	Identifier des experts et assurer des échanges
Objectif 2 : Renforcer la visibilité et l'importance de la politique allaitement (GIMB) au niveau national et la collaboration au niveau international	
Renforcer la participation des acteurs nationaux au niveau européen et mondial sur la thématique de l'alimentation du jeune enfant et de la mère	Renforcer la participation à la semaine mondiale de l'allaitement
	Participer aux groupes de travail de la Commission européenne et de l'OMS concernant l'alimentation de l'enfant et de la mère
Renforcer la place de l'allaitement au niveau politique	Informers les décideurs politique de l'importance de l'allaitement
	Améliorer l'information sur les actions du comité national allaitement.
Axe 1 : Promouvoir l'alimentation saine et l'activité physique dans toutes les politiques	

Objectif 1 : Instaurer un environnement propice à une alimentation équilibrée et à la pratique d'activité physique pour tous les âges	
Adapter les structures existantes et les lieux publics pour soutenir et faciliter l'allaitement (par exemple : crèches, hôpitaux...)	Créer des espaces publics adaptés aux femmes allaitantes
	Améliorer les infrastructures des crèches afin de créer des environnements et endroits adaptés à l'allaitement
Instaurer un cadre favorable à la continuation de l'allaitement maternel sur les lieux de travail	Défendre le respect de la législation sur le droit des femmes en matière d'allaitement
	Promouvoir la mise en place d'actions et d'environnements propices pour favoriser la continuation de l'allaitement dans les entreprises
	Collaborer avec le ministère du travail, ITM, les syndicats, la chambre des métiers et les fédérations patronales etc. (recommandations, mise à disposition de lieux d'allaitements ...)
	Améliorer l'information des jeunes mères sur leurs droits en matière de législation
	Mettre en place des campagnes de sensibilisation sur le droit des femmes allaitantes au travail destinées aux entreprises et aux femmes
Restreindre la publicité et le marketing pour certains aliments pour les jeunes enfants et pour les femmes enceintes ou allaitantes notamment en adaptant la législation nationale aux recommandations de l'OMS	Défendre l'application du code de commercialisation des substituts du lait maternel
	Informers le public des principes, des objectifs et des dispositions du code de commercialisation des substituts du lait maternel, sur les procédures de contrôle de son respect et revendiquer l'application des sanctions en cas d'infractions
	Renforcer les collaborations avec les associations des professionnels pour la restriction de la publicité et du marketing pour certains aliments pour les jeunes enfants et pour les femmes enceintes ou allaitantes et contribuer à la cohérence des politiques
Renforcer la promotion de l'allaitement, de l'alimentation saine et la pratique d'activités physiques chez les mères non salariées	Sensibilisation des mères non salariées
Améliorer les politiques et initiatives des maternités et des services néo nataux et de pédiatrie en faveur de l'allaitement	Susciter la mise en place, au niveau national, de l'initiative BFH et MFH par intégration dans les critères de qualité des hôpitaux

	Accompagner les hôpitaux pour la mise en place de l'initiative BFH et MFH
	Evaluer la mise en application des critères BFHI dans les maternités
	Inciter les hôpitaux à valoriser les initiatives en lien avec l'alimentation et la pratique d'activité physique du jeune enfant et des parents
	Inciter les hôpitaux à reconnaître les professionnels du domaine de l'allaitement du jeune enfant et de l'alimentation des mères
Améliorer la continuité et la diversification de la prise en charge des mères notamment à des moments critiques (sortie de la maternité, poussée de croissance du bébé, maladies de l'enfant, stress de la mère, reprise du travail...)	Soutenir les activités mises en place par les acteurs locaux telles que Baby Hotline, Baby Plus, Baby Welcome, consultations pour nourrissons et autres groupes de soutien à l'allaitement etc.
	Renforcer les collaborations entre les acteurs au sein des maternités, services de pédiatrie et avec les professionnels de santé accompagnant les mamans allaitantes à domicile
Objectif 2 : Améliorer les compétences nécessaires à l'adoption d'une alimentation équilibrée et d'une activité physique régulière	
Améliorer les formations initiales et continues des professionnels en contact avec les femmes enceintes et/ou mères et les jeunes enfants sur l'allaitement, l'alimentation et l'activité physique des jeunes enfants et de la mère	Réaliser un état des lieux des contenus des formations des futurs professionnels (santé, socio-éducatif, enseignement ...) en contact avec les femmes enceintes, mères et jeunes enfants à propos de l'alimentation saine et de l'activité physique du jeune enfant et de la mère
	Collaborer avec les instituts de formation continue et initiale pour les professionnels ainsi qu'avec les sociétés scientifiques
	Mettre en réseau les instituts de formation continue et initiale pour les professionnels pour assurer la cohérence et la complémentarité des contenus de formation
	Promouvoir l'approche interprofessionnelle dans le cadre de l'organisation des formations
	Harmoniser les formations initiales et continues en matière d'allaitement et d'alimentation et d'activité physique des femmes enceintes, des mères et du jeune enfant
	Organiser des journées sur la promotion de l'alimentation saine et de l'activité physiques des femmes enceintes et du jeune enfant pour les professionnels

	Intégrer un module obligatoire dans le cursus scolaire de certains professionnels sur l'allaitement, l'alimentation et l'activité physique des femmes enceintes, des mères et du jeune enfant (référence nationale de la femme enceinte, communication avec les futurs parents face aux différents contextes socio-économiques, information sur les risques du non-allaitement, pratique et accompagnement des mères allaitantes ...)
Améliorer l'éducation des mères, pères et familles sur l'allaitement et l'alimentation de la mère et de l'enfant	Intégrer dans les consultations pré et postnatales une partie sur l'allaitement, l'alimentation et l'activité physique
Informé dès le plus jeune âge des bienfaits de l'allaitement	Elaborer en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et les professionnels (santé, socio-éducatif, enseignement ...) en contact avec les enfants des modules traitant de l'allaitement maternel, l'alimentation et l'activité physique du jeune enfant et promouvoir leur intégration dans l'ensemble des programmes scolaires
Axe 2 : Assurer l'implémentation nationale et la viabilité du programme GIMB	
Objectif 1 : Assurer une cohérence des messages nationaux sur l'alimentation et l'activité physique	
Elaborer et actualiser régulièrement des recommandations nationales pour l'allaitement, l'alimentation et l'activité physique des jeunes enfants et des mères	Promouvoir et communiquer l'application des recommandations nationales
Diffuser et défendre l'application des recommandations sur l'allaitement, l'alimentation et l'activité physique de la mère et de l'enfant et renforcer leur implémentation auprès des professionnels de la santé	Promouvoir l'application des recommandations nationales auprès des professionnels
	Adapter le carnet de santé notamment en intégrant des informations sur l'allaitement, l'alimentation et l'activité physique de la mère et de l'enfant
	Organiser des conférences nationales sur les recommandations nationales et internationales et la pratique de l'allaitement auprès des professionnels
Améliorer la collaboration entre la direction et le personnel soignant en matière d'allaitement dans les établissements hospitaliers	Favoriser la création d'un comité allaitement, au sein des établissements hospitaliers
Objectif 2 : Améliorer la communication et la visibilité autour des activités liées à la politique GIMB	

Promouvoir une attitude favorable à l'allaitement dans la société civile et lutter contre les préjugés	Mettre en place des campagnes de sensibilisation et d'information sur la politique nationale et le plan d'action pour protéger, promouvoir et soutenir l'allaitement maternel
	Intégrer au sein d'autres campagnes de prévention des messages sur l'importance de l'allaitement
Créer un site internet contenant des informations et des recommandations autour de l'allaitement, l'alimentation et l'activité physique des mères et femmes enceintes	Rédiger des articles et partager régulièrement publications sur l'allaitement
Augmenter la visibilité et la communication sur les travaux du Comité National	Choisir et nommer des ambassadeurs nationaux de l'allaitement
Renforcer la collaboration avec les médias	
Elaborer des documents d'information, d'éducation et de communication clairs, appropriés et compréhensibles destinés aux parents	Rédiger des documents d'information, d'éducation et de communication clairs, appropriés et compréhensibles destinés aux parents
	Actualiser et rééditer des brochures et du matériel d'information destinés aux jeunes parents
	Renforcer la place des preuves scientifiques dans les discours sur la promotion de l'allaitement.
	Adapter les initiatives d'information et de sensibilisation sur l'allaitement l'alimentation et l'activité physique aux mères ayant des besoins spécifiques
	Tenter de mettre à disposition des traductions des documents dans plusieurs langues
Axe 3 : Mise en place de mesures pour la consolidation et l'élargissement de GIMB	
Mettre en réseau l'ensemble des acteurs qui sont en contact avec les femmes allaitantes	Rechercher de nouveaux partenaires et élargir les réseaux de soutien
Renforcer la mise en réseau des femmes allaitantes	Élargir et renforcer les synergies et les collaborations avec les partenaires concernés
Encourager la recherche nationale, européenne ou internationale sur l'alimentation saine et sur l'impact économique (rapport bénéfice/risque)	Participer à des projets nationaux, européens et internationaux de recherche sur l'allaitement

Axe 4 : Accroître l'accessibilité du programme GIMB

Renforcer les collaborations avec les institutions en contact direct avec les populations vulnérables	Elaborer et organiser avec les partenaires respectifs (Ligue Médico-sociale, Croix Rouge, Caritas, OLAI, communes, ONGs, ALUPSE bébé, ONE ...) un programme de formation continue pour les assistant(e)s sociales et autres professionnels relatif à la promotion de l'allaitement maternel, l'alimentation saine et l'activité physique du jeune enfant, et de la mère
Développer des initiatives spécifiques pour les jeunes enfants, femmes enceintes et jeunes mères vulnérables en fonction des besoins du terrain	Créer un réseau de soutien pour les parents faisant partie de la population vulnérable dès la maternité et renforcer les collaborations avec les partenaires impliqués
	Renforcer la collaboration avec les partenaires au contact des populations vulnérables pour améliorer leur accès à une alimentation saine et à l'allaitement maternel

Axe 5 : Instaurer un système d'évaluation

- À développer dans le cadre de l'évaluation du projet GIMB avec un ou plusieurs représentants du comité allaitement
- Proposition du comité national allaitement pour la mise en place d'un système d'évaluation dans le plan cadre national GIMB :
 - o Surveiller l'allaitement maternel au Luxembourg
 - Réaliser une étude ALBA 3 en 2020
 - Communiquer les résultats ALBA et les statistiques concernant les indicateurs à l'OMS
 - Publier annuellement les données sur l'allaitement recueillies dans DIANE
 - o Définir des indicateurs pertinents en collaboration avec les autorités internationales (OMS, PERISTAT) pour la surveillance de l'alimentation du jeune enfant
 - o Réaliser des rapports réguliers sur l'alimentation saine et l'activité physique des femmes enceintes, jeunes mères et jeunes enfants
 - o Evaluation de la mise en œuvre des recommandations ALBA
 - o Evaluation de l'application du code international de commercialisation des substituts du lait maternel ainsi que de l'application du règlement grand-ducal